

Déclaration liminaire du CTSPIP du 2 Juillet 2020

Madame La Présidente,

C'est dans un contexte sanitaire encore sensible, avec une crise toujours prégnante, que nous nous réunissons ce jour.

Cette longue période de difficultés, d'incertitudes et de doutes a montré combien notre administration était en mesure d'assurer ses missions, en s'appuyant sur son capital le plus important : le capital humain. Madame La Présidente, vous dirigez une administration au sein de laquelle les agents n'ont pas compté leurs heures, se sont montrés solidaires et ont toujours eu à cœur d'exercer au mieux leurs missions. Avec toujours l'intérêt de la personne suivie en point de mire. Le temps de la reconnaissance arrive, c'est à n'en point douter une étape déterminante de votre exercice.

Le SPIP a pris toute sa place dans les missions qui lui sont dévolues en restant mobilisé avec certes, des modalités de prise en charge contraintes par les PCA et en service dégradé, mais honorant ses missions de service public. Pour le SNEPAP-FSU, cela ne fait aucun doute. Malgré tout, quelques (rares) voix se sont élevées, feignant de ne pas mesurer l'investissement des professionnels en général et du SPIP en particulier, s'interrogeant sur notre pseudo-absence de la détention durant la crise sanitaire. Il est regrettable que, malgré nos demandes d'intervention dans ce sens, les SPIP n'aient pas été mieux défendus par leur ministère de tutelle. Nous le martelons haut et fort les SPIP n'ont pas à rougir de l'accomplissement de leurs missions lors de la crise sanitaire tout comme l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire.

La mise en œuvre de la LPJ s'est télescopée à la reprise d'activité des services. Passée l'incompréhension de ne pas voir cette réforme de fond reportée en raison de la crise sanitaire, force est de constater que les terrains ne sont aucunement prêts. C'est à marche forcée, sans préparation et à des degrés de concertation très divers avec les autorités judiciaires, que la LPJ s'installe. Et que dire du secteur associatif, aux abonnés absents pendant la crise sanitaire mais qui reprend vigueur dès qu'il s'agit d'investir les ESR pour augmenter le chiffre d'affaires et étendre sa toile sous le regard complice de nos dirigeants ?

Nombre de vos agents est épuisé et désenchanté et que leur offrez-vous ?

Un taux de pro/pro qui traduit à lui seul le manque de considération que ressentent aujourd'hui les CPIP. Si le SNEPAP-FSU n'était pas dupe des 30% promis fut un temps, les taux pro-pro sont décevants et laissent un sentiment d'inachevé face à une DGAFP toute puissante qui ne cesse de voir au rabais la moindre possibilité de valorisation indemnitaire en faveur des personnels. Il vous appartient, Madame La Présidente, de défendre avec conviction les droits de vos personnels. Votre abnégation pour obtenir gain de cause au profit des agents sera scrutée.

Aucune disposition concernant l'IFPIP suite à la réforme statutaire. Quelle indemnité toucheront-ils au 1^{er} janvier 2021 ? Cette question est plus épineuse encore s'agissant des CPIP HC qui n'auront pas accédé à la classe exceptionnelle, et ils seront nombreux au regard des taux de pro/pro annoncés. Le SNEPAP-FSU a interpellé vos services à ce sujet, toujours sans réponse à ce jour.

Une répartition des primes au sein des services, terreau de réelles divisions et d'iniquités, ce que le SNEPAP-FSU avait prédit et annoncé lors de la réunion d'information. Comment expliquer à des agents mis en congés d'office qu'ils seront peu ou pas concernés par cette prime, parce que n'ayant pas été suffisamment présents sur leur service ? Pire, imaginez-vous le ressentiment de ceux qui, au titre de la solidarité et de la continuité de service à venir, ont posé des congés pendant le confinement pour être plus présents lors de la reprise ?

Des DPIP particulièrement mobilisés pendant cette crise et dont la reconnaissance statutaire et indemnitaire témoigne d'un manque toujours criant de considération pour **notre** corps de direction.

Une autonomie des SPIP dernièrement remise en question à la lueur des tentatives récentes visant à accorder une autorité hiérarchique aux chefs d'établissement. Le SNEPAP-FSU le dénonce avec fermeté et ne cessera de défendre les spécificités et l'autonomie de la filière insertion et probation.

Des psychologues toujours sans statut.

Les agents attendent des gestes forts :

La reconnaissance du caractère régalien de nos missions, l'accès pour les DPIP à un véritable déroulement de carrière, l'aboutissement du statut des psychologues en sont des exemples. Voilà des actes attendus qui montreront tout l'intérêt que nos gouvernants peuvent porter à notre institution.

C'est donc dans une ambiance tendue au sein des services, et dans un climat de désenchantement généralisé, que se tient ce premier CTSPIP de la crise sanitaire.

Alors que les discussions au sein de la fonction publique d'État laissent augurer de tristes perspectives quant au dialogue social, nous constatons qu'au sein de notre instance, les devants ont été pris et déplorons qu'une majorité des points inscrits à l'ordre du jour ne le soit que pour information. Le SNEPAP-FSU dénonce que le CTSPIP devienne une simple chambre d'enregistrement !

« Le jour d'après * » est arrivé.

Il est temps de tirer les conséquences des errements passés et de reconstruire une administration plus forte, à la hauteur des valeurs qu'elle doit porter en instaurant une meilleure écoute et une gestion humaniste de ses agents.

Le SNEPAP-FSU sera présent pour garantir la préservation des droits des agents, et les conditions de prise en charge des personnes suivies.

*<https://fsu.fr/plus-jamais-ca-34-mesures-pour-un-plan-de-sortie-de-crise/>

Paris, le 02 Juillet 2020

